Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 21 Ramadan 1446
21 Mars 2025

N° 34

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **613**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **614**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **615**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Homologation de résolutions **617**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **617**
Avis aux créanciers **619**
Convocations
Sociétés anonymes **619**
Actes Administratifs
Avis au public **622**
Divers
Avis au public **623**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de ARABIA SICAV **624**
Bilan de SANADETT SICAV **627**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution de sociétés communautaire

Nom de l'entreprise : Société citoyenne Alirada pour jardinage et l'élimination des déchets non dangereux

Montant du capital de souscription : 10.000 dinars ou 10.000 dinars

Adresse du siège social prévu : Djerba Midoun

Objet de la société : Services de jardinage et élimination des déchets non dangereux à Midoun - Djerba

Durée : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation : 14 octobre 2024 au Tribunal de première instance des débiteurs sous numéro 13

Nombre d'action à souscrire et montant à verser immédiatement : 50 actions

Le montant à payer est de 50 actions pour 10 000 dinars.

Valeur nominale des quotas à émettre : 200 dinars par action (200 dinars)

Nom de la succursale de l'établissement bancaire où les fonds issus de la souscription seront déposés :

Banque tunisienne de solidarité Médenine

Numéro de compte bancaire de la société : 17901000000168190765

Durée de souscription ouverte : de 01 mai 2025 au 15 mai 2025 avec possibilité de cachet anticipé sous forme d'abonnement avant l'expiration de ladite durée

Date limite pour la tenue de la session constitutive de la société civile : 20 mai 2025

Modalités et lieu d'invitation à la session plénière constitutive : Après l'inscription complète, l'assemblée générale constitutive est convoquée

Les personnes désirant participer à la fondation de la société déposent leurs créances auprès des fondateurs de la société et du lieu désigné par ceux-ci à cet effet, au moyen d'une partie participant mise à la disposition des fondateurs après consultation du projet de statut de la société.

2025R00723SODB1

Constitution d'une société communautaire

Dénomination : société communautaire locale l'excellence

Type de la société : communautaire locale

Adresse : oued el gsab weslatia

Objet de la société :

1- Développement du secteur agriculture (élevage ...)

2- Valorisation des produits agricoles

Durée de vie de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet du contrat constitutionnel de la société : 23/01/2025 au greffe du tribunal de première instance siège Kairouan sous le numéro 27

Capital social : 10000dt repartie en 100 actions

Date de souscription : du 25/3/2025 au 18/4/2025

Date de tenue de l'assemblée constitutive de la société : le 26/4/2026 à 10h du matin au siège de la société

RIB : BNA siège Sbikha

03708009032104504787

2025S00331SODB1

Société communautaire

Nom de la Sté : Sté CITOYENNE LOCALE Ahrar Manzel Bouzayen.

Type de la Sté : Communautaire Locale

Adresse : Eletizez Manzel Bouzayen Sidi Bouzid.

Montant du capital de souscription : 10000 DT.

Durée : 99 ans.

Sujet de Sté : cultures agricoles et élevage de bétail.

Date et lieu de dépôt de statut de la société : 14 Février 2025 au tribunal de 1ère Instance de Sidi Bouzid.

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 50 actions pour 200 dinars.

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable

- Allouer 15% sous forme d'épargne Jusqu'à atteindre 50% du capital régional de la société

- 20% pour les activités sociales, culturelles et environnementales.

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35% par décision de l'assemblée.

- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales estimé à 30%.

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel les fonds de la souscription seront déposés : BNA Maknessy Sidi Bouzid

Durée proposée pour la souscription : du 18 Mars 2025 au 18 avril 2025.

Modalité d'invitation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et aux deux journaux quotidiens.

La convocation sera affichée au siège de délégation Manzel Bouzayen et ces municipalités.

Les fondateurs :

- Rihem Naasri CIN n°14235389
- Omayma Hamdi CIN n°15274312
- Elborni Hamdi CIN N° 09233689
- Nabiha Hamdi CIN n°06052998
- Rania Naasri CIN n°11631877
- Anwar Bouazizi CIN n°14241120.

2025X00393SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Marja de Développement de L'Elevage et de L'Agriculture : SMADEA

S.A au capital de 18 835 254 dinars

N° Mat. CNSS : 068424 -39

Siège social : El Marja (1) Bousalem

Selon PV de l'AGE réunie le 20/01/2025, enregistré à Bousalem le 28/01/2025 sous le n°25700264, quittance n°M007011.

Les statuts de la SMADEA ont été abrogés conformément aux lois en vigueur. Les dits statuts dans leur version abrogée ont été enregistrés à Bousalem le 3/3/2025 sous le n°25700519, quittance n°M014102. Un exemplaire original a été déposé au Registre National des Entreprises bureau de Jendouba le 10/03/2025, publié au bulletin officiel du RNE annonce numéro 202519274 bulletin numéro 48 du 10/3/2025.

2025R00683SANB2

Homologation de résolutions

SOCIETE ZARZIS HOTEL

Société anonyme

Siège social : 1 avenue de Paris Mégrine - Ben Arous

Capital : 750 000 Dinars

Identifiant unique (R.N.E) : 0003594D

Suivant procès-verbal de l'A.G.O en date du 30 octobre 2024, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 8/01/2025 sous le n°25700215 quittance n°M003867 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre national des entreprises le 20/02/2025 sous le n°202514628, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du résultat de l'exercice 2023

- Quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2023

- Affectation du résultat de l'exercice 2023

- Renouvellement de mandats des administrateurs M. Fethi BOUAOUAJA, Mme Leila BOUAOUAJA, Mme Fouzia BOUAOUAJA et la Société d'expansion touristique ZITA représentée par M. Noureddine BOUAOUAJA pour une période de trois ans qui prendra fin à l'Issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026

- Nomination de Monsieur Moncef BOUSSANNOUGUA ZAMMOURI commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 30 octobre 2024, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 8/01/2025 sous le n°25700216 quittance n°M003873 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre national des entreprises le 20/02/2025 sous le n° 202514628, il a été décidé de renouveler le mandat du Président Directeur Général Monsieur Fethi BOUAOUAJA pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

2025R00684SANB2

Homologation de résolutions

SOCIETE ZARZIS HOTEL

Société anonyme

Siège social : 1 avenue de Paris Mégrine - Ben Arous

Capital : 750 000 Dinars

Identifiant unique (R.N.E) : 0003594D

Suivant procès-verbal de l'A.G.O en date du 25 mars 2024, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 13/6/2024 sous le n°24704040 quittance n°M054502 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre national des entreprises le 6/8/2024 sous le n°202487684, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des résultats des exercices 2021 et 2022

- Quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion relative aux exercices 2021 et 2022

- Affectation des résultats des exercices 2021 et 2022.

2025R00685SANB2

Homologation de résolutions

SOCIETE ZEPHIR HOTEL

Société anonyme

Siège social : 1 avenue de Paris Mégrine - Ben Arous

Capital : 8 600 000 Dinars

Identifiant unique (R.N.E) : 0017265L

Suivant procès-verbal de l'A.G.O en date du 30 octobre 2024, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 8/01/2025 sous le n°25700219 quittance n°M003894 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre national des entreprises le 20/02/2025 sous le n°-202514631, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du résultat de l'exercice 2023

- Quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2023

- Affectation du résultat de l'exercice 2023

- Renouvellement de mandats des administrateurs M. Fethi BOUAOUAJA, Mme Leila BOUAOUAJA, Mme Fouzia BOUAOUAJA et la Société d'expansion touristique ZITA représentée par M. Noureddine BOUAOUAJA pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Monsieur Moncef BOUSSANNOUGUA ZAMMOURI pour les exercices 2024, 2025 et 2026

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 30/10/2024, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 8/01/2025 sous le n°25700220 quittance n°M03900 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre national des entreprises le 20/02/2025

sous le n° 202514631, il a été décidé de renouveler le mandat du Président Directeur Général Monsieur Fethi BOUAOUAJA pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

2025R00686SANB2

Clôture de la liquidation anticipée d'un OPCVM

FCP SALAMETT PLUS

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire en état de liquidation

Agrément du CMF n°22-2006 du 24 mai 2006

Agrément du CMF de la liquidation n°50-2024 du 03 septembre 2024

Adresse : Carré de l'or - les jardins du Lac II - Les Berges du Lac - 1053 - Tunis

La société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC- intermédiaire en bourse, gestionnaire du fonds «FCP SALAMETT PLUS en liquidation» porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la liquidation anticipée du fonds a été clôturée et que la valeur liquidative a été valorisée à 13,817 dinars.

Le montant revenant à chaque porteur de parts calculé compte tenu du nombre de parts détenues et sur la base de cette valeur liquidative sera versé dans son compte ouvert auprès de l'AFC le vendredi 14 mars 2025.

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition des porteurs de parts auprès du siège social du gestionnaire, la société Arab financial Consultants, sis au Carré de l'or, les jardins du Lac II, les Berges du Lac -1053 - Tunis.

2025R00691SANB2

Avis aux actionnaires

MANUFACTURE DE CONFECTION DU SUD «M.C.S»

Société anonyme

Au capital de 7 235 000 Dinars

Siège social : ZI Poudrière, Route Sidi Mansour - Sfax

Identifiant Unique : 0046758Q

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2025, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires pour un montant de 2 000 000 Dinars, et ce par la création de 20 000 actions nouvelles nominatives de 100 Dinars chacune, à souscrire et à libérer entièrement à la souscription, portant ainsi le capital de 7 235 000 Dinars à 9 235 000 Dinars. La souscription à ladite augmentation du capital sera réservée à la société BIAT CAPITAL RISQUE.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription de tous les actionnaires au profit de la société BIAT CAPITAL RISQUE.

La souscription à l'augmentation de capital en question devrait être exercée par les bénéficiaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionné.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 mars 2025 a donné tous les pouvoirs à Mme Dorra Sellami Ep Sellami, directrice générale de la société pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque Internationale Arabe de Tunisie, Agence Sfax Nord, compte n°08704000453205200423.

Le P.V de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital a fait l'objet d'un dépôt provisoire au bureau du centre national des entreprises de Sfax le 13 mars 2025 sous le numéro AC08342025.

2025X00388SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis de dissolution

Cessation de la société et nomination liquidateur

STE HADJ HEDI DE PECHE «S H P»

En cours de liquidation

SARL - Capital : 100.000 D

I.U : 1819938/Z

Siège social : Av. Majida Boulila Imm. ZAPHIR 4ème Etage N°45 Sfax

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 27 février 2025 enregistrement n° 25501234, quittance n°M001340, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises à Sfax le 4 mars 2025 sous le n°202517952, tous les associés ont décidé la cessation et la dissolution de la société avec la nomination de Monsieur Châari Nejah liquidateur de la société.

Tout créancier est tenu de produire ses titres de créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse de la société située à l'Avenue Majida Boulila Imm. Zaphir 4ème étage n°45 Sfax et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2025X00391SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré auprès de la recette des finances d'Hammamet en date du 11 mars 2025 sous le numéro 25201405 et reçu numéro M040463, la société "LUXCAR PRO", société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 17575477, ayant son siège à Rue Jakar Anda, Immeuble Rachid, Nasr 2, Boite Postale 2037, Ariana Médina, représentée par son représentant légal M. Sahbi Khalfaoui en tant que premier mandataire, et M. Wadji Chertal en tant que deuxième mandataire, a vendu à M. Mohamed Ben Ammar El Kafi, titulaire de la

carte d'identité nationale numéro 02266910, délivrée le 22 octobre 2021, tout le fonds de commerce situé à l'Avenue Roi Fayçal Ben Abdelaziz, Route Bir Bouregba, 8050 Hammamet, avec ses éléments matériels et immatériels.

La publication de l'annonce a été faite dans les journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" le 15 mars 2025.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne, au siège de l'acheteur sis à l'Avenue Roi Fayçal Ben Abdelaziz, Route Bir Bouregba, 8050 Hammamet.

2025R00681FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mourouj, quittance n°M093528, enregistrement n°24206267, Monsieur Karoui Nizar a vendu à madame Abed Al Kader Fathia EP Karoui la totalité d'un Fonds de commerce situé dans le complexe Commercial «Boukhris» rue Yathreb Elmourouj 3, Ben Arous.

Les oppositions se feront au bureau de Maître Saidi Nissaf «avocate» sise au 18 avenue de Martyres El Mourouj 1 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au JORT. Toute opposition dépassant ce délai est non avenue. Cet avis a été publié au journal le Quotidien dans son édition du 6/2/2025.

2025R00688FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des finances de Medjez El Bab le 21/01/2025 ; quittance n°M0057124, enregistrement n°25200193, M. Zina bent Abderrahmane Trabelsi a vendu à M. Hajer bent Abdallah Ben Ali Hidoussi ; la totalité du fonds de commerce pour vente fruits secs, résidents Habib Bourguiba, Medjez El Bab 9070.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Karim Nasri avocat au Colisée chehed medjaz al Bab Béja, dans un délai de 20 jours à la date de la publication de la présente annonce au Jort.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 19/3/2025.

2025R00702FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé à la Commune de Fernana en date du 22/01/2025 et enregistré à la recette des finances rue Alger - Jendouba le 24/01/2025 quittance n°M007441 sous n°25200285. Attafi Chaouki, Attafi Samir, Attafi Sami, Attafi Habiba, Attafi Bariza, Attafi Moemen, Attafi Ahmad ont renoncé à Attafi Amani Bent Ezzeddine demeurant à Fernana, la totalité du fonds de commerce par ces composantes matérielles et morales du local Municipal destiné à la vente des vêtements Prêt-à-porter situé à l'ancien souk hebdomadaire - Fernana. Les oppositions doivent être faites à l'adresse du bénéficiaire de la Renonciation Attafi Amani Bent Ezzeddine sis à l'adresse mentionnée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT. Annonce publiée au journal Echourouk le 13/02/2025.

2025R00703FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 13/1/2025 signé le 14/1/2025 enregistré à la recette des finances de Ksar Helal le 15/1/2025 sous N°25200121 quittance n°4573 Mr Mahrane ben Hammadi Argoubi ; demeurant à la Rue Ahmed Tlili Ksar helal Gouvernorat de Monastir, CIN n°06863647 N°RNE1195387V et ancien RC N°: A 156282025 ; a vendu à sa sœur Karima bent Hammadi Argoubi ; demeurant à la Rue Teboulba Ksar helal Gouvernorat de Monastir, CIN n°06868475 délivrée le 1/8/2019, la totalité du Fonds de commerce représentant un magasin de tout commerce situé au 99 avenue Habib Bourguiba Ksar Helal ; avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à son adresse sus-indiquée.

Cette annonce a été publiée au Journal «Chourouk» du 12 Mars 2025.

2025S00324FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément à l'acte sous seing privé signé le 12/02/2025 et enregistré auprès de la recette des finances de Trocadéro Sousse le 18/02/2025, sous le reçu n°M009005 et le numéro d'enregistrement 25200489.

La société pizza taxi, en la personne de son représentant légal, M. Rami Ben Tewfik Ibrahim, immatriculée au registre du commerce sous le numéro fiscal E/1514055, a vendu l'intégralité du fonds de commerce situé à Rue Turquie BMC12, Sahloul, Sousse, à M.Walid Ben Omar.

Les oppositions seront reçues au siège social de la société venderesse, Pizza Taxi, sis à l'Avenue Rabat, Immeuble Melliane, 4000 Sousse ville, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne, faute de quoi elles seront irrecevables.

Cet avis a été publié dans le journal Echourouk en date du 11 Mars 2025.

2025S00327FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 24/02/2025 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 24/02/2025 quittance n°M016067, N° d'enregistrement 25201244. Monsieur FREJ MAHMOUD, titulaire de la CIN n°03812793 a vendu à Monsieur SAMIR BOULLEGUE titulaire de la CIN n°05717604 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, ayant pour activité de négoce de fruits secs en détails au local sis à l'avenue Ali Belhouane Mahdia.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître Hedi Mansouri Avocat à la cour de cassation à son cabinet sis à l'avenue Ali Belhouane immeuble Assila étage n°1 bureau n°2 Mahdia dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Ceci a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le Mercredi du 26/02/2025.

2025S00330FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de commerce de vente daté le 3/3/2025 enregistré à la recette des finances à rue Boulbaba El Mrabet Gabès daté le 3/3/2025 sous le numéro 25202006 reçu n°M017952, Monsieur Lamjed Ben Erkik Jradi a vendu à Monsieur Lassad Barkaoui la totalité d'un fonds de commerce concernant un restaurant situé à la rue Fadhel Ben Achour Sidi Boulbaba Gabès, d'un prix de quatorze mille dinars.

Les oppositions seront acceptées à l'acquéreur au local même dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal "le Quotidien" le 13/3/2025.

2025X00385FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 22/02/2025 enregistré à la recette des finances la Chebba le 6/3/2025 quittance n°M013085 enregistrement n°25200365 Mme Olfa Nasrallah, titulaire de la CIN n°06791559 demeurant à rue Khedher ben Hssine la Chebba, Mahdia, a vendu à M. Mahdi Mlik, demeurant à la Route Menzel Chaker km 4 Zanket el Ganzoul Sfax, titulaire de la C.I.N n°11070871, la totalité du fonds de commerce de pharmacie exploité dans le local situé à l'avenue Habib Bourguiba la Chebba, Mahdia, inscrit au Registre National des Entreprises sous le n°0833477S avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne à l'étude de maître Mohamed Turki, avocat situé à l'avenue Bechir Sfar cité El Andalous imm. A 1er étage Bu. N°1 Mahdia 5100, où un exemplaire du contrat a été déposé.

Le présent avis est paru au journal Assabah du 13 Mars 2025.

2025X00387FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé 13/11/2024 à la municipalité de Sfax rédigé par maître Marwa Tounsi ; enregistré à la recette des finances à Gremda le 5/3/2025 quittance n°M026031; numéro d'enregistrement 25200722; la société STE DHIA ACCESOIRE QUINCAILLERIE SODAQ représentée par Mme Sonia Hamza a vendu à la société SODAQ DETAIL représentée par son représentant légal Neder Makni la totalité du fonds de commerce sis à la route l'Afrane km 06 l'immeuble «ameni» avec ses éléments corporels et incorporels aux prix de huit mille dinars.

Les oppositions doivent être formulées auprès de maître Marwa Tounsi demeurant à la rue Taieb Mhiri 3000 Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabeh le 15/3/2025.

2025X00392FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p le 19/02/2025, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 25/02/2025, n° de quittance 812, n° d'enregistrement 25300724, Société ETOILE CENTER a loué à Société WERDI DE RESTAURATION TOURISTIQUE son fonds de commerce sis à la Route Touristique El Kantaoui Hammam Sousse destiné pour exploitation d'un restaurant

Les oppositions seront reçues par le locataire Mr Rayen El Werdi au siège du fonds de commerce sis à la Route Touristique El Kantaoui Hammam Sousse.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 15/3/2025.

2025S00329FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Dissolution volontaire d'une association

ASSOCIATION D'ENTRAIDE TUNISO-COREENNE

MF : 1734808XNN000

16 Rue des Entrepreneurs - Charguia

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 Mai 2024, et conformément au Décret 2011-88, il a été décidé la dissolution volontaire de l'Association d'entraide Tuniso-Coréenne, et la nomination de M. Slim Sellami en tant que liquidateur. Une lettre recommandée avec accusé de réception a été envoyée au secrétaire général du gouvernement. L'association n'ayant pas exercé, ne possède ni biens mobiliers ni immobiliers.

2025R00724APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : L'ARAB TUNISIAN BANK, Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B167001997, matricule fiscal n°Q14161 en la personne de son représentant, dont le siège social est situé à Tunis n°9 rue Hédi Nouira. Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery), Immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B2449522006, matricule fiscal n°974893NAM000, dont le siège est sis au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis Partie saisie.

1/ Aymen Ben El Moncef El Mahjoub, 21 Sami Ben El Moncef El Mahjoub commerçants, caution hypothécaires, demeurant à la rue Taoufik El Hakim à Beni Hssen, Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité des parts indivises de 12062.841 m² pour chacun d'eux lui revenant dans la propriété objet du titre foncier n°76776 Monastir d'une superficie globale de 28690 m² sise à «ain el hamra» délégation de Beni Hassen, gouvernorat de Monastir.

Mise à prix globale : la mise à prix de la totalité des parts indivises est fixée à la somme de quatre cent seize mille huit cent trente huit dinars, 640 millimes (416.838.640 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu mercredi le 16/4/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visité des lieux : Les jours Ouvrables de 8 h à 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S00333VEPA1

Vente aux enchères publiques

1/ Le créditeur : Mohssen Ben Khalifa Khaled, demeurant Avenue Ali Elbelhouan Mahdia.

2/ Le débiteur : Société Amen de commerce représentée par son gérant Mr Mohamed Ben Abdallah Ben Ali Abes, demeurant actuellement prés station AGIL route Sfax Chebba Mahdia.

3/ Avocate chargée des poursuites : Maître Monia Hassine de la société avocate à la cour d'appel, M.F 795175/Q, demeurant Avenue Taieb Mhiri Mahdia.

4/ Immeuble destiné à la vente : la totalité de la part indivisée détenue par le gérant de la société saisie dans l'ensemble de l'immeuble en division sise à l'Avenue Farhat Hached Route Sfax Chaba de superficie totale de 969 m² consistant en un rez-de-chaussée comprenant 3 garages et une entrée de superficie totale de 224 m² et d'un étage composant deux appartements à usage d'habitation le premier d'une superficie totale de 110m² le deuxième d'une superficie totale de 106m², une chambre de stockage d'eau feskia, cage d'escalier de superficie 25m² et une terrasse de superficie de 167 m² limité au sud par Faouzia ben Mohamed Ben Salem, à l'Est Ali Embia, au Nord par la voie régionale n°82, de l'Ouest par les héritiers d'Ali Chouaieb.

5/ Montant d'ouverture : La part indivise de gérant de la société est fixée à cent quarante et un mille huit cent cinquante dinars (141.850.000) par l'expert Hamden Soua désigné par ordonnance sur requête émise par le président du tribunal de première instance de Mahdia le 3/6/2024 sous le n°4193/24.

6/ Date et lieu de la vente : La vente aura lieu devant la chambre des ventes aux enchères publiques au tribunal de première instance de Mahdia Lundi le 14/4/2025 à partir de 9h du matin.

7/ Conditions des visites de l'immeuble : La visite est possible tout au long de la semaine pendant l'horaire administratif.

La consultation du cahier des charges peut avoir lieu au greffe du tribunal de première instance de Mahdia ou bureau de l'avocate chargée des poursuites. Tout participant à la vente aux enchères doit consigner l'un tiers du prix selon les procédures par un avocat.

2025S00341VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Kallel Ilyes

Poursuivant : COMPTOIR D'EQUIPEMENT GENERAL EN GROS, société à responsabilité limitée au nom de son représentant légal, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 0003747C, sis 23, Rue Magida Boulila Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax. Matricule fiscal 535552AP000.

Partie saisie : - Hammadi Ben Romdhane, CIN n°01309237, commerçant, inscrit au registre national des entreprises sous le numéro 0504860P sis à la route Kaied Mohammed km 1.5 Sfax.

L'immeuble saisi : Il sera procédé le lundi 14/4/2025 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax sis à l'avenue Victor Hugo à la vente d'un terrain de 926 m² objet de titre foncier n°72464 nommé «HAZEM» sis à la route de Tunis Cité Elans, sur lequel est bâtie une édifice de 2 étages :

- Le rez-de-chaussée est de 389 m² couvert et de 270 m² couvert par panneau sandwich est constitué de 2 salles de bureau, des toilettes, un dépôt, une grande salle de stockage, un Monte charge.

- Le 1er étage : est accédé par des escaliers est constitué d'une grande salle et 2 balcons de 389 m² couverts.

- Le 2ème étage : de 96 m² est accédé par des escaliers est constitué de 2 salles de bureau, un bureau pour le directeur, des toilettes et une cuisine.

- Un studio constitué d'un hall, 2 chambres une cuisine des toilettes et un couloir.

Les titres exécutifs :

Quatre injonctions au paiement, détaillés comme suit :

1/ Injonction au paiement n°43464 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sfax le 9/10/2024 signifié par exploit de l'huissier sous le n°4901 du 14/10/2024 et qui est devenu définitif comme prouvé par le certificat de non appel rendu par la cour d'appel en date du 21/01/2025 et qui n'a pas été entièrement exécuté sur les biens revenant à la partie saisie comme prouvé par le procès-verbal de l'impossibilité d'exécution n°4901 du 14/01/2025.

2/ Injonction au paiement n°43463 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sfax le 9/10/2024 signifié par exploit de l'huissier sous le n°4902 du 14/10/2024 et qui est devenu définitif comme prouvé par le certificat de non appel rendu par la cour d'appel en date du 21/01/2025 et qui n'a pas été entièrement exécuté sur les biens revenant à la partie

saisie comme prouvé par le procès-verbal de l'impossibilité d'exécution n°4902 du 15/01/2025.

3/ Injonction au paiement n°43465 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sfax le 9/10/2024 signifié par exploit de l'huissier sous le n°4904 du 14/10/2024 et qui est devenu définitif comme prouvé par le certificat de non appel rendu par la cour d'appel en date du 21/01/2025 et qui n'a pas été entièrement exécuté sur les biens revenant à la partie saisie comme prouvé par le procès-verbal de l'impossibilité d'exécution n°4904 du 15/01/2025.

4/ Injonction au paiement n°43508 rendu par le tribunal de 1ère instance de Sfax le 21/10/2024 signifié par exploit de l'huissier sous le n°4910 du 28/10/2024 et qui est devenu définitif comme prouvé par le certificat de non appel rendu par la cour d'appel en date du 21/01/2025. Cette injonction a été partiellement exécutée comme prouvé par le procès verbal de l'impossibilité d'exécution n°4910 du 15/01/2025.

Mise à prix : Le prix de l'immeuble saisi est fixé à sept cent cinquante deux mille quatre cent dinars (752 .400, 000 D) selon l'évaluation de l'expert Mohamed Ben Taieb Othman auquel s'ajoutent les frais qui seront fixés par le tribunal.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe de tribunal de première instance de Sfax, sis à l'avenue Victor Hugo où se trouve déposé le cahier des charges ou à l'étude poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2025X00386VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

En date du 5/3/2025. Le bureau de liquidateur Maître Zrafi Soumaya annonce la fin de procédures de liquidation des biens entre époux sujet l'ordonnance sur requête n°15329 émanée du tribunal de première instance de Sousse datée le 21/3/2024.

2025S00323VEPA2

Société Hôtel El KSAR

Siège social : La route touristique Khezama - Sousse

I.U : 0010589Z

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse 1 en date du 3 mars 2025 il a été déclaré la nomination de Mr Zouhayer Ouni en sa qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

2025S00325VEPA2

Société El EZDIHAR DE BATIMENT ET VRD ET TRANSPORT S.A

Siège social : Route de La Ceinture Zaouiet Sousse 4081 - Sousse

I.U : 0004551 W

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse en date du 10 mars 2025 il a été déclaré la suspension de tout acte d'exécution visant le recouvrement des dettes antérieures à la décision n°238 rendue en date du 4 mars 2024 par Mr. le président du tribunal de première instance de Sousse relative au déclenchement de la procédure de règlement judiciaire. Ladite suspension est levée lorsque le tribunal statue sur le programme de poursuite de l'activité de l'entreprise.

2025S00326VEPA2

Faillite

STE BRIQUETERIE MODERNE DU SAHEL

Au capital de : 10000 D

Siège social : Rue Bizerte, Route El Jem - 5180 - Ksour Essef - Mahdia

IU : 1343558Y

En vertu du jugement n°02/2024 rendu par le tribunal de première instance de Mahdia le 11/3/2025 il a été décidé la mise en faillite de la société STE BRIQUETERIE MODERNE DU SAHEL pour cessation de paiement depuis le 13/11/2023 et la désignation d'un Juge Commissaire auprès du tribunal de première instance de Mahdia et Syndic de faillite Monsieur Lazhar Lattaoui.

Les créanciers de la société sont invités à remettre leurs titres de créances au cabinet du syndic de faillite sis à l'Avenue Habib Bourguiba - Mahdia, Tél : 99887700 dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2025S00332VEPA2

Désignation d'un mandataire de justice Société de Distribution du Sahel

Siège social : Rue Ibn Khaldoun Sousse, Zone Industrielle Sidi Abdelhamid Sousse médina

Identifiant unique : 0023371A

En vertu de la décision rendue par Son Excellence Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Sousse en date du 13 Mars 2025, il a été décidé de nommer Monsieur Ridha Belaid Mandataire de Justice sur les biens de la Société de Distribution du Sahel ainsi que sur les biens de ses associés, ayant pour mission la bonne gestion des dis biens conformément à la décision et aux dispositions de l'article 16 de la loi 71 de l'année 1997. Son excellence Madame Asma KNANI a été désignée juge contrôleur.

2025S00334VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARABIA SICAV

SICAV MIXTE

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001

Agrément du Ministre des Finances du 17/03/1994

Visa BVMT n°94/133 du 29/7/1994

JORT n°62 du 21/06/1994

Identifiant unique au registre National des Entreprises : 0492837Z

Siège social : Carré de l'or - Résidence Al Karama - les jardins du Lac II - Les Berges du Lac II - 1053 - Tunis

Arabia Sicav porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 24 avril 2025 à 10H dans les locaux de l'AFC, au Carré de

l'or - Résidence EL Karama - les jardins du Lac II - Les Berges du Lac II - 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2024,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,

- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2024,

- Quitus aux Administrateurs,

- Affectation des résultats de l'exercice 2024,

- Allocation des Jetons de Présence au titre de l'exercice 2024,

- Renouvellement ou nomination du commissaire aux comptes.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'or - Résidence Al Karama - Jardins du lac 2 - les Berges du Lac II -1053 Tunis, durant le délai légal.

2025R00692SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SANADETT SICAV

SICAV OBLIGATAIRE

Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001

Agrément du Ministre des Finances du 01/08/1996

Visa CMF n° 00/392 du 24/10/2000

JORT n° 94 du 22/08/2000

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 0514190D

Siège social : Carré de l'or - Résidence Al Karama - les jardins du Lac - II - les Berges du Lac II - 1053 - Tunis

Sanadett Sicav porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Jeudi 24 avril 2025 à 10H30 au Carré de l'or-Résidence Al Karama - Les jardins du Lac II - les Berges du Lac II - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2024,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,

- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2024,

- Quitus aux Administrateurs,

- Affectation des résultats de l'exercice 2024,

-Allocation des Jetons de Présence au titre de l'exercice 2024,

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'or-Résidence Al Karama - Les jardins du Lac II - les Berges du Lac II - 1053 Tunis, durant le délai légal.

2025R00694SANB3

Convocation

LES SALINES DE TATAOUINE

Société anonyme

Au capital de 17 000 000 Dinars

11, Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Messieurs les actionnaires de la Société les Salines de Tataouine sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 15 Avril 2025 à 8 heures au siège de la Société au 11, rue des Lilas; 1082 Tunis - Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2024.

II- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

III- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice.

IV- Quitus aux Administrateurs.

V- Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs.

VI- Affectation du résultat net de l'exercice 2024,

Tout actionnaire pourra, par ailleurs, se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition que celui-ci soit lui même actionnaire et qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société.

2025R00697SANB3

Convocation

ALKIMIA-PACKAGING SA

Société anonyme

Au capital de 18 500 000 Dinars

11, Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Messieurs les actionnaires de la Société ALKIMIA-Packaging sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 15 avril 2025 à 9 heures au siège de la Société au 11, rue des Lilas; 1082 Tunis - Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2024,

2- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2024,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice,

4- Quitus aux Administrateurs,

5- Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs,

6- Affectation du résultat net de l'exercice 2024.

Tout actionnaire pourra, par ailleurs, se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition que celui-ci soit lui même actionnaire et qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société.

2025R00698SANB3

MARE ALB

Société anonyme

Au capital de 18 022 500 DT

Siège social : Rue de Gafsa lot numéro 34 & 39, Zone Industrielle - MGHIRA III

Identifiant unique : 0000246X

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 janvier 2025 enregistré à la Recette des finances de Fouchana le 23 janvier 2025, sous le numéro 25700347, quittance n°M009805, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 17/3/2025 et quittance n°20252099.

Il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024;

3. Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024;

4. Lecture et approbation des états financiers au titre de l'exercice 2024 et des annexes;

5. Quitus aux administrateurs, au Président et au Directeur Général au titre de l'exercice 2024 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024;

7. Allocation des jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 ;

8. Approbation des conventions réglementées mentionnées au rapport spécial du commissaire aux comptes;

9. Renouvellement du mandat de M. Olivier Alfonsi ;

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

11. Attributions de pouvoirs.

2025R00700SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

SOCIETE HOPITAL PRIVE EL AMEN SA

Capital social : 100.000 Dinars

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, 1053, Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 1170032L

RC : B24169352010

Messieurs les Actionnaires de la Société Hôpital Privé El Amen sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 22 avril 2025 à 9h au siège social de la société «Amen Santé» sis à l'immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social de la société ;

2- La modification de l'article 6 des Statuts relatifs au capital social ;

3- Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs de la réalisation de l'augmentation du capital et modifications corrélatives des statuts ;

4- Délégation de pouvoir au Président Directeur Général ou son Mandataire afin d'accomplir les formalités requises par la loi ;

5- Pouvoirs.

2025R00722SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MICROCRED SA

Société anonyme de Droit Tunisien

Au capital de 12 000 000 DT

Siège social : 1er étage du 46, Rue Socrate, à la zone d'activités Kheireddine - 2015 El Kram

Identifiant Unique : 1314598/V

Les actionnaires de la société MICROCRED SA, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 11 Avril 2025 au 3ème étage de l'immeuble 1 Edison, Rue Alfred Nobel, Les Berges du Lac 3 - Tunis, à Neuf Heures (09h00), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation d'un commissaire aux Comptes pour le mandat pour les exercices 2025-2026 et 2027

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R00733SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE MONASTIR

Au capital social de 3.939.390,000 Dinars

Matricule C.N.S.S. : 3653664-49

Messieurs les Actionnaires de la Société de Développement Touristique de Monastir, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 4 avril 2025 à 10h30 au siège de la Société à Skanès Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le mode et délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation du rapport d'activité sur la gestion au titre des exercices clos le 31/12/2020 et le 31/12/2021

3- Lecture des Rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et 2021

4- Examen et Approbation des états financiers au titre des exercices2020 et 2021.

5- Approbation des conventions réglementées prévues aux articles 200 et 475 de CSC.

6- Quitus aux Administrateurs.

7- Affectation des Résultats.

8- Pouvoirs pour formalités.

2025S00340SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 20/4/2025

POLYCLINIQUE ERRIADH

Société anonyme

Au capital de 4.305.000 Dinars

Sise social : Route de Mahdia Km 1.5 -3002 Sfax

45170M/A/M/000

Les actionnaires de la Société Polyclinique -ERRIADH- Société Anonyme au Capital de 4.305.000 dinars, sise route de Mahdia km 1,5 Sfax, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 20 avril 2025 à partir de 11 h à l'hôtel Palais Royal route Mahdia km 1 Sfax - en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue de l'assemblée générale ordinaire hors délais légaux

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023

- Approbation des états financiers 2023 et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2023

- Approbation des conventions réglementées.

- Information des fonctions de direction occupées par les administrateurs et le directeur général dans d'autres sociétés.

- Quitus aux administrateurs et au directeur général pour l'exercice 2023

- Questions diverses

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la Direction Générale de la société et ce à partir du 5/4/2025.

2025X00389SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Epargne Partenariat Investissement

S.A. au capital de 918 000 DT

16, Rue de Syrie - EPI Center - Tour C - 6ème étage - 1002 Tunis

Identifiant Unique R.N.E : 0341403M

Affiliation CNSS : 206078-50

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 16 avril 2025 à 11 heures dans les bureaux de l'immeuble SOFIDE sis à Charguia II, angle rue du métal et rue des entrepreneurs, 1er étage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée,

- Examen des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024,

- Lecture du rapport annuel de gestion,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2024,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Délégation de pouvoirs.

2025400803SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

SMVDA «ENNOUR»

S.A au capital 960 000 DT

Siège social : GP1 Sammeche - Grombalia 8030

Matricule fiscal : 539220ZNM000

R.C : B2391996

Sur décision du conseil d'administration du 28 novembre 2024, messieurs les actionnaires de la Société de mise en valeur de développement agricole (SMVDA ENNOUR) sont convoqués pour la deuxième fois en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le jeudi 3 avril 2025 à 10 heures au 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 30/9/2020.

2- Approbation des conventions relevant des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

3- Affectation des résultats de l'exercice clos le 30/9/2020.

4- Quitus pour l'exercice aux administrateurs.

5- Questions diverses.

Un exemplaire des états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2020, du rapport du Conseil d'administration et du projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège du groupe SFBT sis au 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord Tunis et ce vingt et un jours avant la tenue de l'assemblée.

2025400883SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur Othmen Alouane agissant pour le compte de la Société "Huilerie Alouane à huile Fine Biologique" dont le siège social est situé à sidi Alouane Gouvernorat de Mahdia a présenté une demande enregistrée au Siège du Gouvernorat de Mahdia le 20 juin 2024 sous le N° 19/10884 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à sidi Alouane et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée pouvant être consultés au siège du Gouvernorat de Mahdia au siège de la délégation de sidi Alouane ou au siège de la Municipalité de sidi Alouane.

Toutes personnes ayant des réclamations ou des observations concernant l'exploitation de l'établissement projeté peuvent être présentés à Messieurs Le Gouverneur de Mahdia, Le Président de la Municipalité de sidi Alouane ou Le Délégué de sidi Alouane dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la société "Biosca TAMARA" dont le siège social est situé à la Rue de Cuivre à la zone industrielle Ben Arous 2013 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A-202309-0201-0008757 en date du 03 Novembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement et emballage des dattes située aux lots 248 et 250 au Pole Industriel Néopark d'El Fejja, du gouvernorat de Manouba et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Manouba ou de la municipalité d'El Bassatine.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Manouba ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Bassatine ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "DENIM HOUSE" dont le siège social est situé à la zone industrielle Ksar Helel 5070 Monastir, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie sous le N° A-2023-09-0201-0000442 en date du 13 Janvier 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de stockage des tissus et des accessoires de confection située à proximité de la route reliant Sousse à Ksar Helel à la zone industrielle Bou Hjar du gouvernorat de Monastir et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Monastir ou de la municipalité de Bou Hjar.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Monastir ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Bou Hjar ou le directeur de la sécurité au ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Nouvelle de Boissons "SNB" dont le siège social est situé à l'avenue de Habib Bourguiba à Mornaguia 1110 Mannouba, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2025-09-0201-0001921 en date du 4 Février 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité d'impression et de stockage des emballages, située à la rue Najib Mahfoudh à la zone industrielle Bir El Kassâa1 (Ex Usine "STUMETAL") du Gouvernorat de Ben Arous et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Ben Arous.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Ben Arous ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société "SAV" d'abattage de volailles dont le siège social est situé à proximité de la route de Menzel Bouzelfa au Km 3 Soliman 8020 Nabeul, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, sous le N° A-2024-09-0201-0017903 en date du 28 Novembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie qui consiste en une unité d'abattage de volaille située à la zone industrielle de Zaghouan, et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghouan et de la municipalité de Zaghouan.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le Gouverneur de Zaghouan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Zaghouan ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la Société SUD BITUME dont le siège social est situé à proximité de la route nationale N°1 "RN 1 " au Km 13 route de Sousse à l'immeuble setcar, Ezzahra 2034 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2023-09-0201-0006686 en date du 01 septembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation règlementaire d'un établissement classé de première catégorie qui consiste en une unité de fabrication et de stockage de matières bitumeuses et de liquides inflammables située à la zone industrielle Ghannouch du gouvernorat de Gabès objet de l'arrêté d'autorisation de deuxième catégorie N°7683 en date du 3 Août 1994 et l'arrêté d'autorisation de première catégorie N°027399 en date du 20 janvier 2000, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Gabès et de la municipalité de Ghannouch.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Monsieur le Gouverneur de Gabès ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Ghannouch ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Raouf Ben Ameur Sahli, titulaire de la CIN n°04129344, déclare la perte de l'acte de propriété n°15912, objet du titre foncier N°28919 Monastir sis à l'Avenue Ali Belhouane à Sahline Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Sahline sous n°149 le 15/3/2025.

2025S00328DIVD2

Avis

Les Héritiers du feu Mohamed Ben Hsouna Abdelkefi avisent que leur antécédent était propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 779.50 m² sise à la route de Menzel Chaker km 6 Sfax.

Que le titre de propriété étant perdu, ils veulent en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Mhammad Ali Karray et Kais Karray.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X00390DIVD2

ARABIA SICAV **ANNEXE I**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 17 mars 1994 n° 280

les états financiers sont intégralement publiés au journal officiel du CMF

Etats Financiers Annuels

BILAN

ARRETE AU 31/12/2024

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	**4 986 586**	**4 523 676**
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	4 195 419	4 138 709
b- Obligations et valeurs assimilées	791 168	384 967
AC2- Placements monétaires et disponibilités	**1 418 478**	**1 197 708**
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	1 418 478	1 197 708
AC3- Créances d'exploitation	-	178 391
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	**6 405 065**	**5 899 775**
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	14 987	14 609
PA2- Autres créditeurs divers	52 267	129 951
TOTAL PASSIF	**67 254**	**144 560**
ACTIF NET		
CP1- Capital	**6 237 237**	**5 668 906**
CP2- Sommes distribuables	**100 573**	**86 309**
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	59	11
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	100 514	86 298
ACTIF NET	**6 337 811**	**5 755 214**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**6 405 065**	**5 899 775**

ARABIA SICAV **ANNEXE II**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 17 mars 1994 n° 280

Etats Financiers Annuels
ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au31/12/2023
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	**220 196**	**176 622**
a- Dividendes	180 143	156 143
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	40 053	20 479
PR 2- Revenus des placements monétaires	**27 545**	**58 131**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**247 741**	**234 753**
CH 1- Charges de gestion des placements	105 610	107 987
REVENU NET DES PLACEMENTS	**142 131**	**126 765**
PR 3- Autres produits	2 065	3 236
CH 2- Autres charges	43 645	43 344
RESULTAT D EXPLOITATION	**100 551**	**86 658**
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-37	-360
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**100 514**	**86 298**
		0
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	37	360
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	561 840	-49 205
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	21 401	-201 677
_ Frais de négociation de titres	-10 499	-17 444
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**673 293**	**-181 668**

ARABIA SICAV **ANNEXE III**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Etats Financiers Annuels

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2024

	Du01/01/2024 Au31/12/2024	Du01/01/2023 Au31/12/2023
AN 1- ***VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION***		
a- Resultat d 'Exploitation	100 551	86 658
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	561 840	-49 205
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	21 401	-201 677
d- Frais de négociation de titres	-10 499	-17 444
AN 2- ***DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES***	-86 250	-99 398
AN 3- ***TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL***		
a- Souscriptions		
_ Capital	62	65
_ Régularisation des sommes non distribuables	-5	72
Régularisation des sommes distribuables	0	0
_ Droits d' entrée	1	1
b- Rachats		
_ Capital	-4 652	-26 959
_ Régularisation des sommes non distribuables	184	1 638
_ Régularisation des sommes distribuables	-36	-360
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	**582 596**	**-306 610**
AN 4- ***ACTIF NET***		
a- en début de période	5 755 214	6 061 824
b- en fin de période	6 337 811	5 755 214
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS		
a- en début de période	91 366	91 780
b- en fin de période	91 292	91 366
VALEUR LIQUIDATIVE	**69,424**	**62,991**

2025R00693BCFA5

SANADETT SICAV **ANNEXE I**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

Les états financiers sont intégralement publiés au journal officiel du CMF

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2024

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	2 691 894,502	3 222 224
b- Obligations et valeurs assimilées	39 583 566	45 835 546
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	3 005 927	4 076 111
b- Disponibilités	9 026 144	11 293 412
AC3- Créances d'exploitation	33 202	130
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	**54 340 733**	**64 427 423**
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	24 701	26 997
PA2- Autres créditeurs divers	67 992	75 139
TOTAL PASSIF	**92 693**	**102 136**
ACTIF NET		
CP1- Capital	51 840 596,250	61 671 476
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	433,433	56
b- Sommes distribuables de l'exercice	2 407 011,058	2 653 754
ACTIF NET	**54 248 041**	**64 325 286**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**54 340 733**	**64 427 423**

SANADETT SICAV **ANNEXE II**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

	01/01/2024 31/12/2024	01/01/2023 31/12/2023
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	85 127	73 403
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	2 338 152	2 559 384
PR 2- Revenus des placements monétaires	1 067 763	789 426
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**3 491 042**	**3 422 212**
CH 1- Charges de gestion des placements	573 315	592 816
REVENU NET DES PLACEMENTS	**2 917 727**	**2 829 396**
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	106 468	105 748
RESULTAT D EXPLOITATION	**2 811 259**	**2 723 648**
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-404 248	-69 893
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**2 407 011**	**2 653 754**
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	404 248	69 893
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	91 233	124 860
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	641 295	583 222
_ Frais de négociation de titres	-2 306	-810
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**3 541 481**	**3 430 920**

SANADETT SICAV **ANNEXE III**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2024

	01/01/2024 31/12/2024	01/01/2023 31/12/2023
AN 1- ***VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION***		
a- Résultat d 'Exploitation	2 811 259	2 723 648
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	91 233	124 860
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	641 295	583 222
d- Frais de négociation de titres	-2 306	-810
AN 2- ***DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES***	-2 725 202	-2 265 148
AN 3- ***TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL***		
a- Souscriptions		
_ Capital	60 607 953	72 176 708
_ Régularisation des sommes non distribuables	408 132	369 365
_ Régularisation des sommes distribuables	1 481 214	1 633 594
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-71 091 122	-67 558 225
_ Régularisation des sommes non distribuables	-486 065	-403 448
_ Régularisation des sommes distribuables	-1 813 637	-1 470 684
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	-10 077 246	5 913 081
AN 4- ***ACTIF NET***		
a- en début de L'exercice	64 325 286	58 412 205
b- en fin de l'exercice	54 248 041	64 325 286
AN 5- ***NOMBRE D'ACTIONS***		
a- en début de l'exercice	571 583	528 432
b- en fin de l'exercice	474 757	571 583
VALEUR LIQUIDATIVE	114,265	112,539
AN6- TAUX DE RENDEMENT	5,66%	5,29%

2025R00695BCFA5